

ADEP SAMAD-AV
Service d'Auxiliaires de Vie

Le projet :

ADEP service d'auxiliaires de vie s'adresse à des personnes en situation de handicap physique. Il a pour finalité d'accompagner ces bénéficiaires dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de leur intimité et de leur dignité.

L'objectif du service est de favoriser la poursuite ou la concrétisation d'un projet de vie à domicile.

Le SAMAD-AV est un service **prestataire** : l'ADEP est l'employeur des auxiliaires de vie et s'assure de la continuité de la prestation.

Le public :

Le Service d'auxiliaires de vie de l'ADEP s'adresse à des personnes en situation de handicap physique:

- dont le handicap est connu avant l'âge de 60 ans.
- Ne souffrant pas de troubles ou déficits mentaux sévères.
- Vivant à domicile sur le Grand Roanne.

La procédure d'intervention :

Pour toute demande d'intervention, une visite au domicile de la personne est effectuée par le responsable du service qui en présente les objectifs et les moyens. Une évaluation de la situation du demandeur est réalisée.

Avant toute intervention, la personne reçoit à son domicile le règlement de fonctionnement et une proposition d'intervention qu'il doit signer pour accord.

L'équipe :

L'équipe du SAMAD-AV est pluridisciplinaire et se compose de :

- **Un responsable du service** qui assure la coordination et l'organisation des interventions.
- **Des auxiliaires de vie**, éventuellement titulaire du DEAVS ou du diplôme d'AVS.
- D'un **psychologue** qui intervient auprès de l'équipe d'auxiliaires de vie. Il peut en cas de besoin rencontrer à leur demande les bénéficiaires pour les aider à résoudre des problématiques ponctuelles et les orienter vers des praticiens libéraux si nécessaire.
- **Une secrétaire**

- L'équipe est placée sous l'autorité du **directeur** des services d'ADEP-ROANNE.

Champs d'intervention :

Les auxiliaires de vie peuvent intervenir, à la demande des bénéficiaires, afin de leur permettre de poursuivre ou de réaliser une vie alliant confort et sécurité à leur domicile.

Les prestations peuvent comporter :

- aide au lever, au coucher, aux transferts.
- aide à la toilette, à l'habillage, aux besoins d'élimination.
- vigilance à la prise des médicaments
- aide à l'entretien de l'appartement et du linge, si ces actions ne constituent pas le seul motif de l'intervention des AVS.
- accompagnement administratif simple (courriers, démarches administratives).
- accompagnement extérieur pour des rendez-vous, des loisirs ou les courses.

L'ADEP dispose de véhicules adaptés au transport des personnes handicapées.

Les horaires d'interventions :

Les auxiliaires de vie peuvent intervenir entre 7 h et 21 h du lundi au dimanche. Le temps d'intervention minimale est de 1 h.

L'intervention le dimanche ou les jours fériés est réservée aux actes vitaux.

Toute demande de modification doit être faite au moins 48 h à l'avance.

Le coût horaire :

Il est fixé conformément au décret relatif au tarif des aides humaines de la PCH (Prestation de compensation du handicap). Au 1^{er} janvier 2008 il est de 17,19 € de l'heure. Il est susceptible d'être modifié compte tenu des évolutions législatives ou réglementaires.

Les frais de transport sont facturés en plus de l'intervention.

Projet de vie à domicile :

Les autres prestations de l'ADEP

La vie à domicile des personnes en situation de handicap physique suppose que ces personnes conservent ou acquièrent le plus d'autonomie possible.

Dans cette perspective, l'ADEP de Roanne propose au public en situation de handicap différents services auxquels il pourra faire appel selon ses besoins et ses difficultés :

Le SAMAD-AV (auxiliaires de vie)

Le SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale).

Le SAMAD service de soins à domicile soins

Le SAJ (service d'accueil de jour)

La personne handicapée peut solliciter l'un et/ou l'autre de ces services dans la perspective d'un accompagnement global.

L'ADEP – ROANNE est un ensemble d'établissement ou de services géré par l'ADEP Association d'Entraide des Polios et Handicapés, association loi 1901, créée en 1957.

L'association, outre les dispositifs de maintien à domicile gère également un foyer d'accueil médicalisé : FAM ADEP Foyer Alain Lefranc.

Association d'Entraide des Polios et Handicapés

Siège Social :

Hôpital Raymond Poincaré – GARCHES

Siège Administratif :

194, rue d'Alésia

75014 PARIS

Tél : 01.45.45.40.30

ADEP-ROANNE

17, rue Raoul Follereau

42300 ROANNE

Tél : 04.77.72.46.66

Fax : 04.77.71.41.18



SAMAD-AV

**Service d'Auxiliaires
De Vie**

ADEP - Roanne

SAMAD'AV

15 rue Raoul Follereau

42300 Roanne

Tél : 04.77.72.48.88

Fax : 04.77.71.41.18

E mail : adep-roanne@wanadoo.fr

Site internet : www.adep-roanne.org